

**Motion de M. Alain Marquet: «Antennes de téléphonie mobile: moratoire!»**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la téléphonie mobile voit le nombre de ses usagers croître fortement chaque jour;
- que ce système de communication, pour commode qu'il soit à certains, nécessite de l'infrastructure fixe;
- que cette infrastructure, lorsqu'elle doit être installée en ville, prend le plus souvent place sur les bâtiments existants;
- que trois sites d'antennes avaient été installés sur le même groupe d'immeubles appartenant à la Ville de Genève, à la promenade du Pin;
- qu'actuellement la procédure d'autorisation d'implantation de ces antennes sur les toits s'appuie sur une législation peu précise;
- que les entreprises de communication profitent de ce flou pour installer à tout va des antennes en grand nombre;
- que les enquêtes préalables à ces autorisations d'installation semblent fort sommaires;
- que les possibles impacts néfastes sur la santé des populations n'ont pas été démentis;
- que ces effets potentiels font actuellement l'objet d'études à tous les niveaux;
- que, faute de connaître encore le résultat de ces études, il convient d'agir avec prudence et réserve,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'opposer à toute autorisation d'implantation d'antennes de téléphonie mobile sur les bâtiments de la Ville de Genève;
- de s'opposer à ces autorisations à chaque fois que son avis pourrait être sollicité;
- d'attendre les résultats des études en cours sur le sujet pour réétudier sa position.